

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Dans les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Communauté de Communes tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1-1 Les perspectives économiques internationales

- Le développement de l'IA :

L'année 2025 marque une étape clé dans le développement de l'intelligence artificielle, avec le passage d'une phase d'innovation rapide à une industrialisation à grande échelle.

Les investissements mondiaux liés à l'IA ont dépassé 900 milliards de dollars, témoignant d'une accélération particulièrement notable sur cette année.

Les grandes entreprises technologiques américaines, telles qu'Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon et Meta, ont concentré environ 370 milliards de dollars principalement dans les infrastructures et la recherche et développement.

Cette dynamique a profondément transformé les marchés financiers, entraînant une forte progression de la capitalisation des entreprises exposées à l'IA et une concentration accrue des performances boursières.

L'intelligence artificielle s'invite désormais dans les secteurs traditionnels comme l'industrie, l'énergie, la santé et la finance, offrant des gains de productivité prometteurs tout en soulevant des enjeux de valorisation, de dépendance énergétique et de souveraineté technologique.

- S&P 500 :

En 2025, le S&P 500 enregistre une performance de +16,4%, confirmant la domination des marchés américains.

Cette progression repose largement sur les valeurs technologiques et les entreprises exposées à l'intelligence artificielle, qui représentent désormais plus de 35% de la capitalisation totale de l'indice.

La performance du reste du marché reste plus modérée, traduisant une forte concentration des gains sur un nombre restreint d'acteurs.

Malgré des valorisations élevées et une sensibilité accrue aux retournements macroéconomiques ou monétaires, le marché américain bénéficie d'une croissance économique plus dynamique que celle des autres zones développées.

- CAC 40

En 2025, le CAC 40 progresse de +10,4%, un rythme inférieur à celui des indices américains mais positif dans un contexte européen plus contraint.

L'indice parisien a été pénalisé par l'instabilité politique française, la faiblesse de la croissance domestique et une forte exposition aux secteurs industriels, financiers et de la consommation.

Les valeurs bancaires et des services publics ont particulièrement souffert des incertitudes budgétaires et réglementaires.

Certains grands groupes internationaux ont partiellement compensé ces faiblesses grâce à leur exposition mondiale, illustrant un marché plus défensif et moins porté par la thématique technologique que ses homologues américains.

- L'or :

En 2025, l'or s'impose comme l'actif le plus performant, terminant l'année au-delà de 4 400 dollars l'once et enregistrant une hausse d'environ +63,7%.

Cette envolée spectaculaire s'explique par la baisse progressive des taux réels, la montée des tensions géopolitiques, l'affaiblissement du dollar et le regain d'achats des banques centrales.

Ces dernières ont acquis plus de 1 000 tonnes d'or, principalement dans les pays émergents, pour diversifier leurs réserves et réduire leur dépendance au dollar.

L'or a ainsi pleinement joué son rôle de valeur refuge, reflétant une défiance accrue envers les actifs financiers traditionnels.

1-2 La situation économique en zone euro et en France

- La zone Euro :

La zone euro aura aussi connu une croissance honorable en 2025, s'expliquant cependant pour un tiers environ par une performance exceptionnelle de l'Irlande. Par ailleurs, le dynamisme de l'Espagne a contrasté avec la morosité allemande. Mais le plan de relance adopté outre Rhin devrait lui permettre de renouer avec la croissance cette année, prolongeant l'amélioration observée fin 2025. L'inflation est passée sous la barre des 2% en janvier. La fermeté de l'euro reste surveillée de près par la BCE.

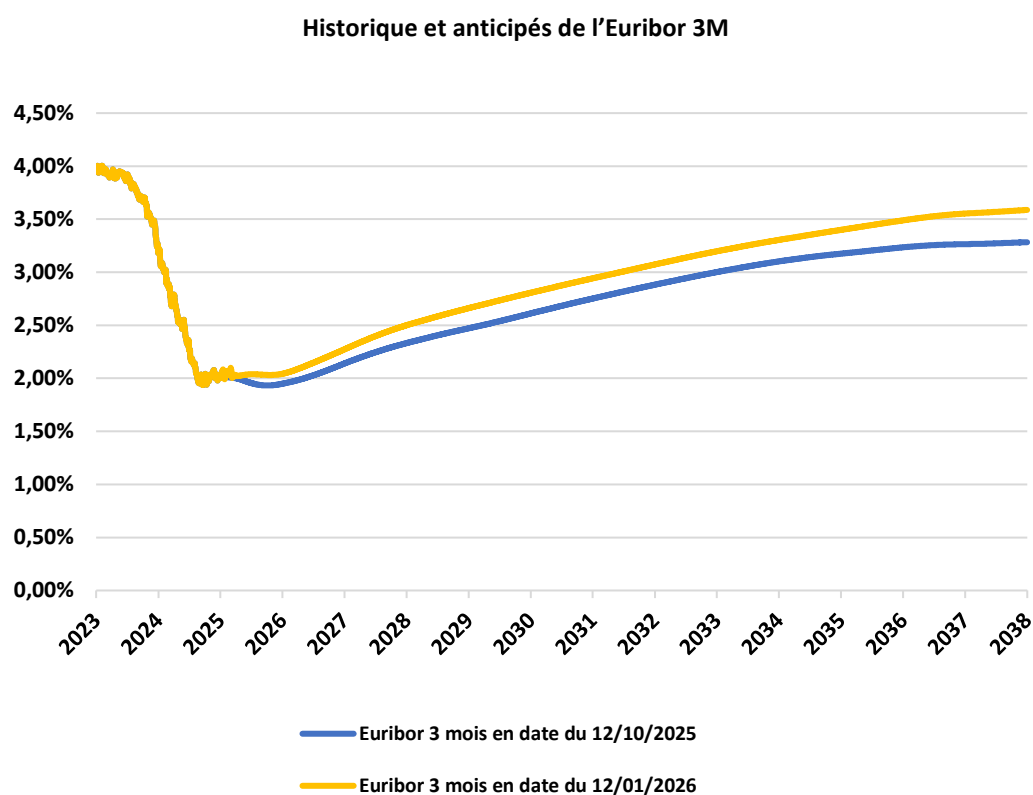
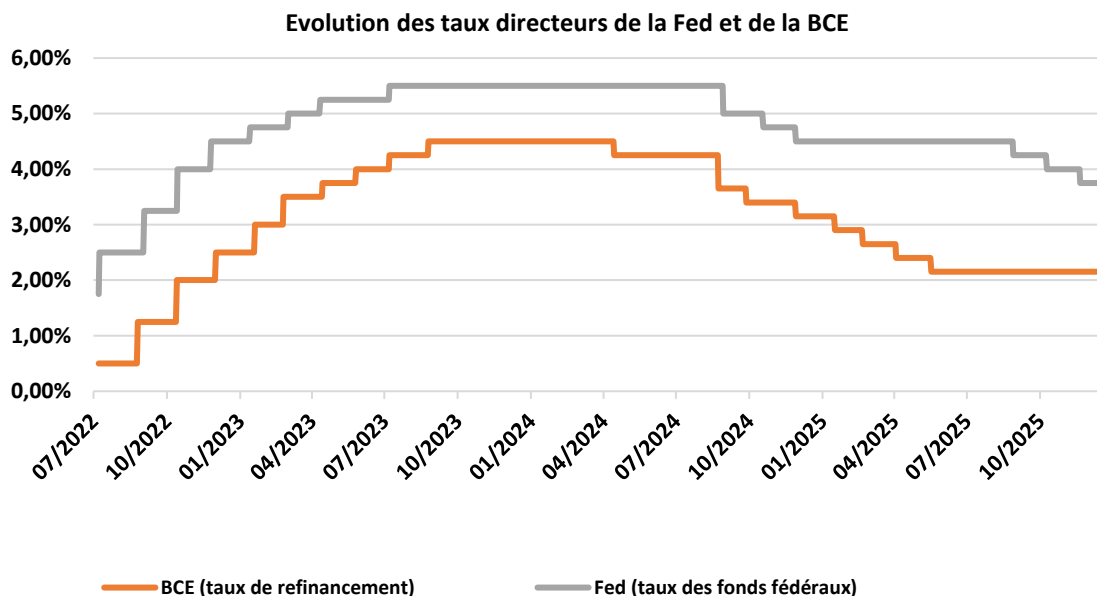
La BCE a maintenu l'ensemble de ses taux directeurs inchangés en décembre 2025, conservant le taux de dépôt à 2%, dans un contexte d'inflation alignée avec sa cible et de croissance modérée.

La banque centrale européenne a réaffirmé son approche « data dependent », précisant que toute évolution future de sa politique monétaire dépendra de l'évolution de l'inflation sous-jacente et de la conjoncture économique, plutôt que d'un calendrier prédéfini.

Cette évolution reflète la stabilisation de l'inflation dans la zone euro autour de l'objectif de 2%, réduisant les pressions en faveur de nouvelles baisses de taux.

La possibilité d'une hausse des taux en 2026 se dessine, même si celle-ci n'est pas attendue immédiatement au début de l'année.

Les prévisions implicites sur les marchés des swaps confirment cette tendance, avec plus de 50% de chances d'une hausse avant la fin de l'année et environ 13 points de base de relèvement attendus d'ici décembre 2026.



- Le contexte national

Selon les projections de la Banque de France, arrêtées début décembre 2025 dans un contexte national et international incertain, la croissance économique française resterait modérée dans les prochaines années. Ces prévisions, qui servent de référence pour l'anticipation des grandes tendances macroéconomiques, s'inscrivent dans un climat de forte incertitude budgétaire.

○ Déficit public :

En 2025, la France se distingue par une situation économique et budgétaire fragilisée, avec un déficit public proche de 6% du PIB et une dette publique s'élevant à 117,4% du PIB.

Au rythme de réduction du déficit des deux dernières années, le seuil de 3% ne serait atteint qu'en 2030. En outre, le taux apparent de la dette va continuer à augmenter au fur et à mesure que les échéances passées de la dette française émises sur des taux très bas arrivent à maturité. Autour de 3,5% depuis le début de l'année, le niveau de l'OAT est supérieur à ce que l'on peut considérer être le rythme de la croissance potentielle nominale de l'économie française (environ 3%). Cela nécessitera un effort important de correction du solde primaire (c'est-à-dire hors charges d'intérêt).

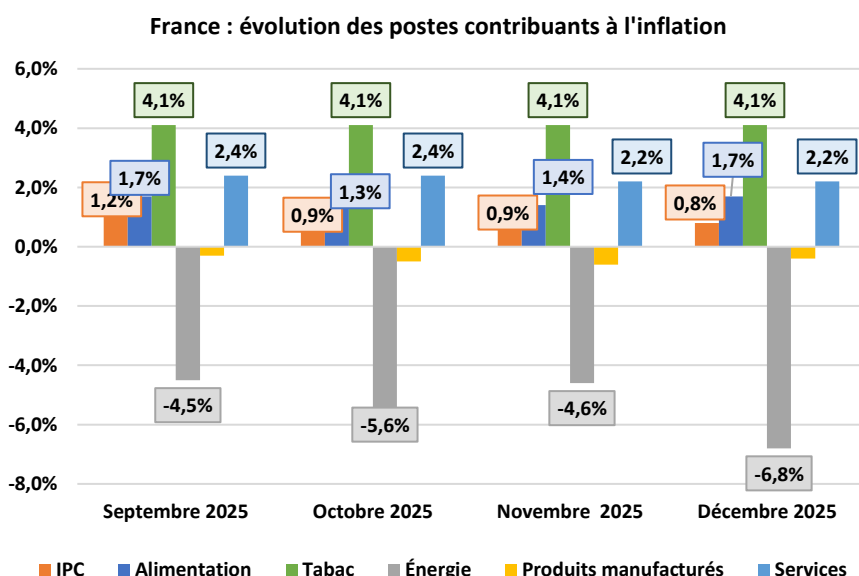
○ Inflation :

L'inflation française a continué à ralentir vers la fin de 2025, avec une hausse des prix à la consommation estimée à +0,7% en décembre, légèrement en dessous des attentes des analystes.

Cette décélération reflète principalement la baisse des prix de l'énergie et la normalisation des prix alimentaires, dans un contexte de demande intérieure modérée.

La croissance reste faible mais stable, avec des conditions de demande qui ne traduisent pas de reprise nette au début de 2026, dans un contexte européen moins dynamique qu'espéré.

Les projections de la Banque de France indiquent que l'écart d'inflation entre la France et la zone euro restera significatif, en raison de contributions sectorielles divergentes, notamment dans les services.

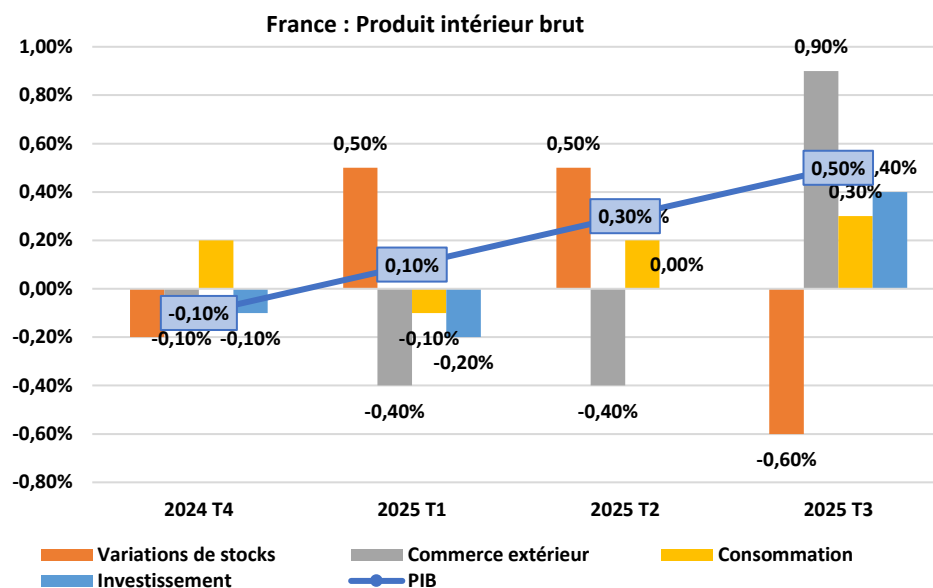


○ Croissance :

La croissance économique reste faible, autour de 0,7 à 0,8%, reposant davantage sur des facteurs techniques que sur une dynamique solide de la demande intérieure.

Les taux d'emprunt à dix ans se sont établis autour de 3,4 à 3,5%, rejoignant ceux de l'Italie et marquant un seuil symbolique pour les marchés.

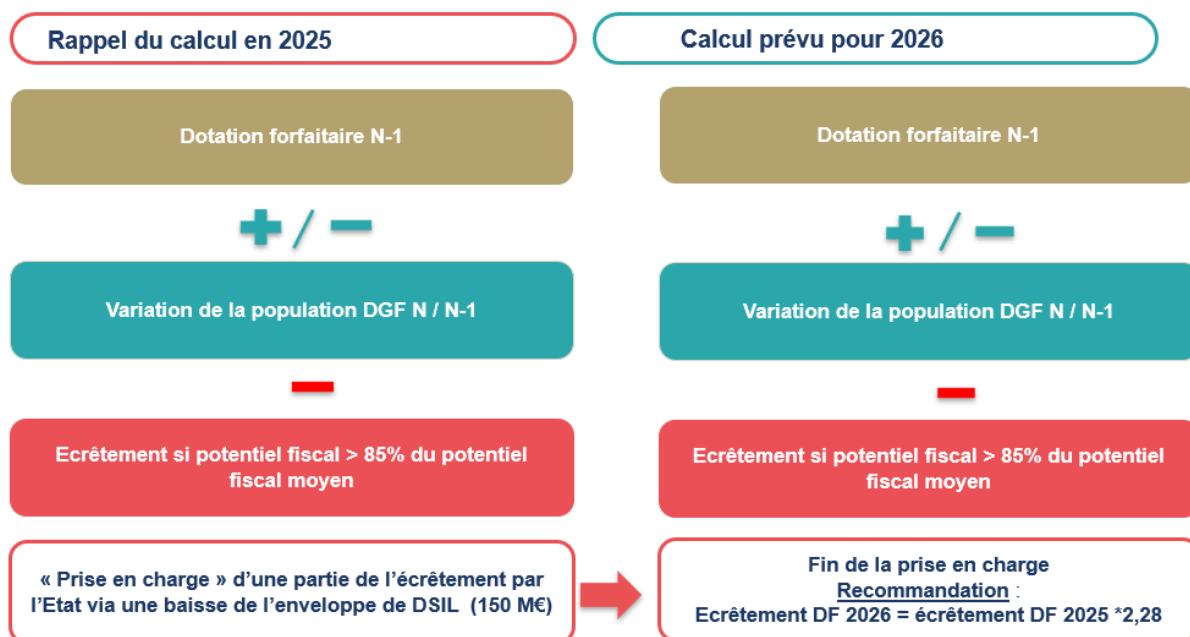
L'instabilité politique a renforcé l'incertitude, pesant sur l'investissement et sur la confiance des acteurs économiques.



1-3 Les perspectives en matière de finances publiques

1-3-1 Dotations - participations :

- Dotation forfaitaire des communes : un écrêtement supérieur en 2026



- Dotations de péréquation : une stabilisation des enveloppes

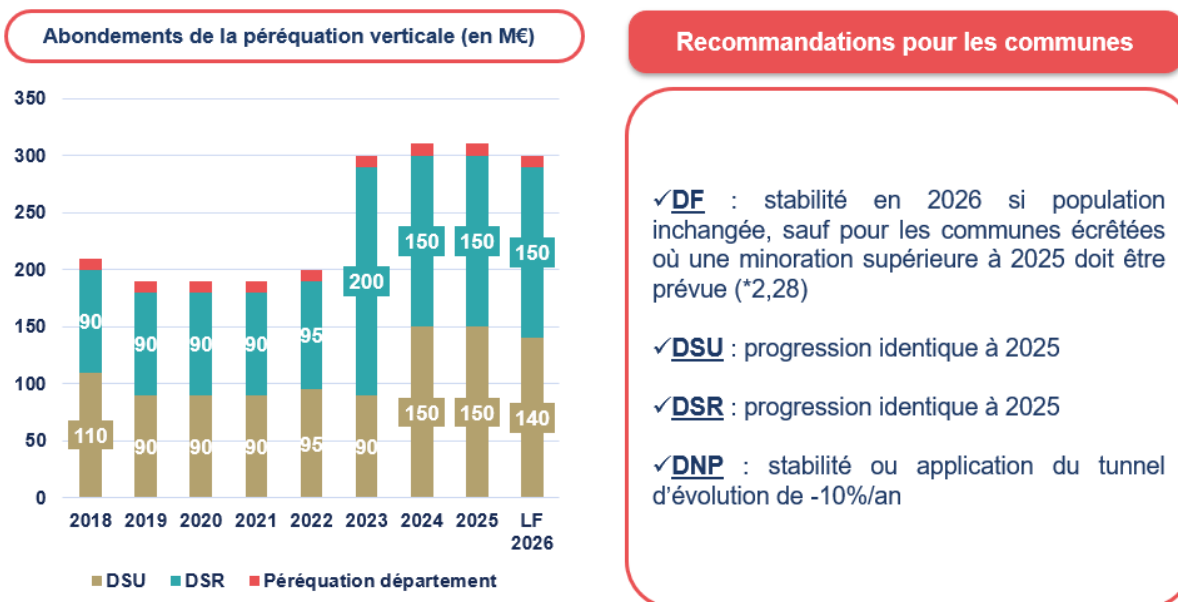
Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :

+ 140 M€ sur la DSU

+ 150M€ sur la DSR

Stabilité de la DNP

Cette progression sera intégralement financée par l'écèlement de la dotation forfaitaire et la CPS.



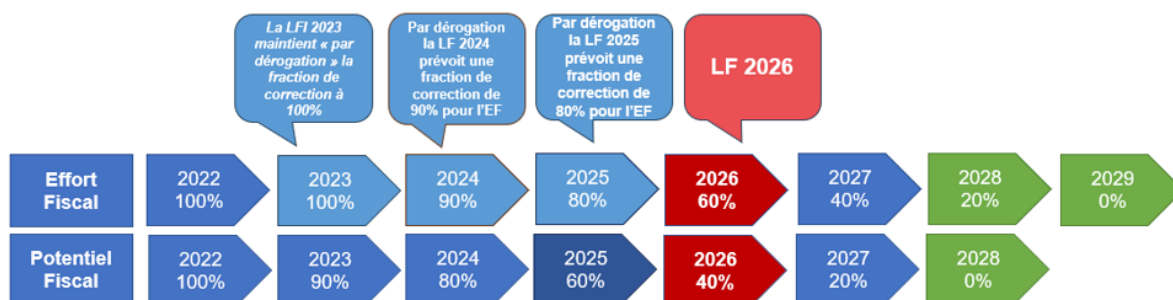
- Dotation d'intercommunalité stable

La dotation d'intercommunalité progressera, comme en 2025, de + 90M€

	DI/hab. minimum	DI/hab. maximum
Garantie d'évolution de droit commun	95% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1
Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés (CIF>0,35 pour les M, CA et CU et CIF>0,5 pour les CC)	100% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1

- Une compensation de la part salaire toujours minorée
- Poursuite de la réforme des indicateurs

Mise en place d'une fraction de correction de 2022 à 2029



- Ecrêtement important des variables d'ajustements de l'enveloppe normée

Historique des variables d'ajustement de l'enveloppe normée par type de collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	LF 2026
Bloc Communal	DCRTP	Aucun écrêtement			FDPTP (-13M€)	FDPTP (-57 M€)	FDPTP (-50 M€)
					DCRTP (-14 M€)	DCRTP (-202 M€)	DCRTP (-318 M€)
Départements	Dotation carée	Dotation carée DCRTP	Aucun écrêtement	Dotation carée DCRTP	DCRTP (-20 M€)	DCRTP (-39 M€)	DCRTP (-30 M€)
Régions	Dotation carée DCRTP		Aucun écrêtement		DCRTP (-189 M€)	DCRTP (-181 M€) Dotation carée (-8 M€)	

Pour rappel : le PLF 2026 « initial » prévoyait une baisse de « seulement » -128 M€ de la DCRTP des communes. Elle sera de -188 M€

Variable d'ajustement	Coefficient de minoration (en % des RRF 2024 *)
FDPTP	0,125%
DCRTP Communes	5,67% Soit proche de 0 €, il ne reste que 137 k€ dans l'enveloppe totale
DCRTP EPCI	0,80%
DCRTP Département	0,043%
DCRTP Région	1,39%
Dotation carée Région	0,058%

*RRF du Budget principal retraitées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, et des produits de mise à disposition de personnel avec l'EPCI.

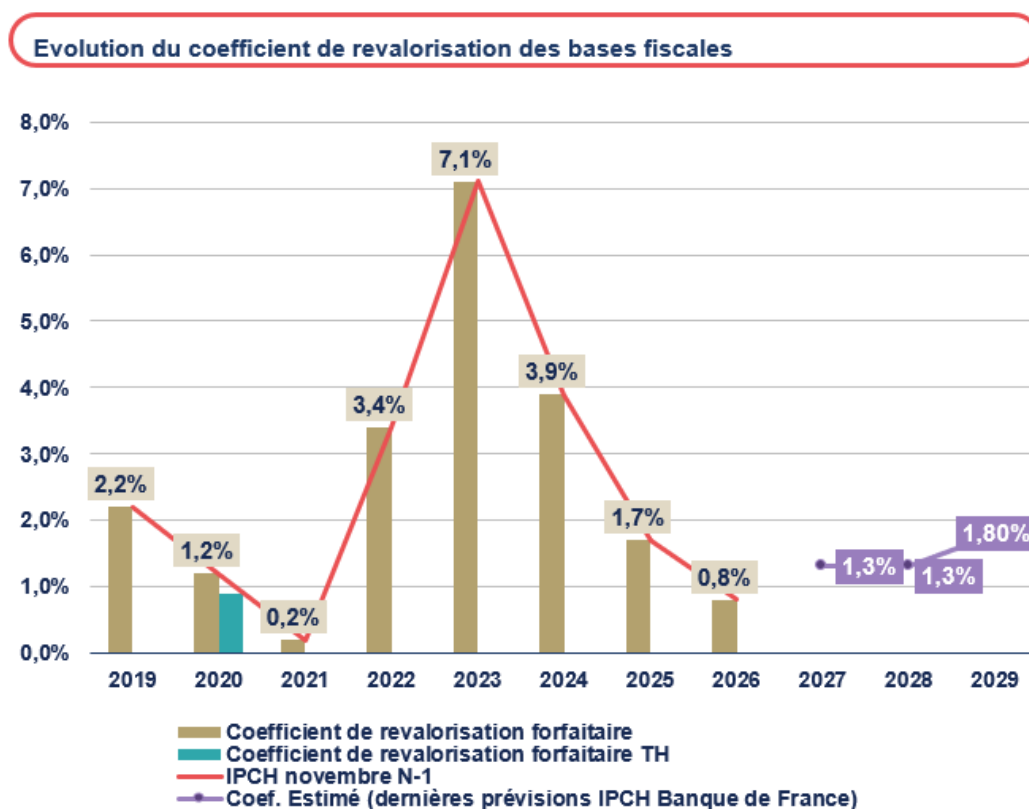
1-3-2 Fiscalité

- Fraction de TVA

Les fractions de TVA perçues par les EPCI en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE resteront liées à la progression de la TVA en année N.

- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales : + 0.8 % en 2026

Pour les années 2027, 2028 et 2029, les dernières projections de la Banque de France peuvent être utilisées (+1,3%, +1,3% et +1,8%).



Nouveauté de la loi de finance 2026 : A compter de 2027, les valeurs locatives des établissements industriels seront indexées sur un coefficient égal à la moyenne nationale des coefficients d'évolutions départementaux appliqués aux locaux professionnels (évolution des loyers des locaux professionnels constatés au niveau de chaque département)

- Evolution de la compensation fiscale de la réforme des valeurs locatives

La LF 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,807 sur le montant de la compensation.

Une baisse qui pourra impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Une diminution plafonnée à 2% des RRF N-2 du Budget principal retraitées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, et des produits de mise à disposition de personnel avec l'EPCI.

Recommandations budget 2026 : appliquer une baisse de -19,3% des compensations de locaux industriels (art 748) issu de l'état fiscal « *Allocations compensatrices* » et figer le montant par prudence sur les années suivantes.

1-3-3 Financement de l'investissement :

- Enveloppes de soutien à l'investissement local :

2026					
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	837 M € (- 27%)
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

- FCTVA :

Aucune modification du taux (16,404%) n'est à prévoir mais une modification du calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI

	Année de versement du FCTVA
Ancien calendrier	N
Nouveau calendrier	N + 1

1-3-4 Mesures diverses

- Depuis le PLFSS 2025 : Augmentation progressive des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 3 points en 2025.
- Le maintien du dispositif DILICO

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%). Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026.

Contribution des collectivités à hauteur de 740 M€ (contre 1 Md€ en 2025 et 2Md€ dans le PLF 2026 initial)

- 0 € pour les Communes (contre 250M€ en 2025)
- 250 M€ pour les EPCI (250M€ en 2025)

- 140 M€ pour les Départements (contre 250M€ en 2025)
- 350 M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)

Élargissement de la base des contributeurs :

- Communes éligibles si IS supérieur à 110% de l'indice moyen (comme en 2025)
- EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (contre 110% en 2025)

La part affectée aux fonds de péréquation reste à 10% (contre 20% dans le PLF 2026 initial)

Le reversement reste sur 3 ans (contre 5 ans dans le PLF initial) et ne sera pas conditionné (initialement conditionné à l'évolution agrégée des dépenses d'investissement et de fonctionnement par strate de collectivité par rapport à l'évolution du PIB.).

2 – LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

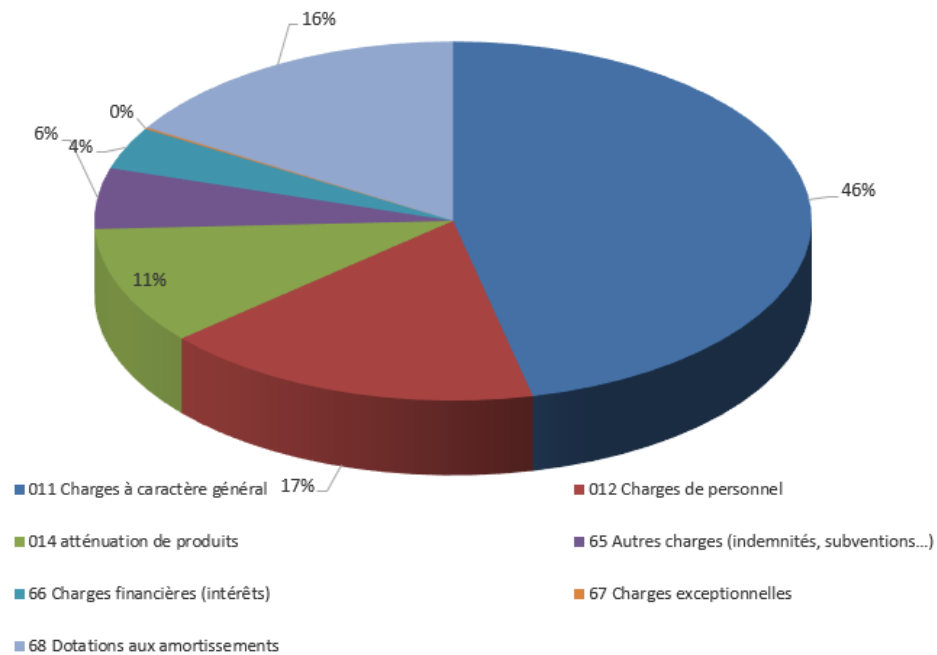
Les finances de la CCRB sont soumises, comme les autres collectivités à un effet ciseaux dû à une stabilité de ses recettes et en parallèle, une augmentation des dépenses de chauffage et de personnel suite aux différentes revalorisations.

Cependant, **grâce à une politique de gestion des charges à caractère général et des dépenses de personnel maîtrisée, la CCRB réussit à contenir cet effet ciseau et même à dégager une capacité d'autofinancement en nette augmentation.** Le résultat de l'exercice passe ainsi de + 81 957 € en 2024 à + 415 538 € en 2025 et la capacité d'autofinancement nette passe de 611 694 € à 874 167 € en 2025. **Ces résultats permettent de couvrir les investissements approuvés et permettre la mise en place d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat.**

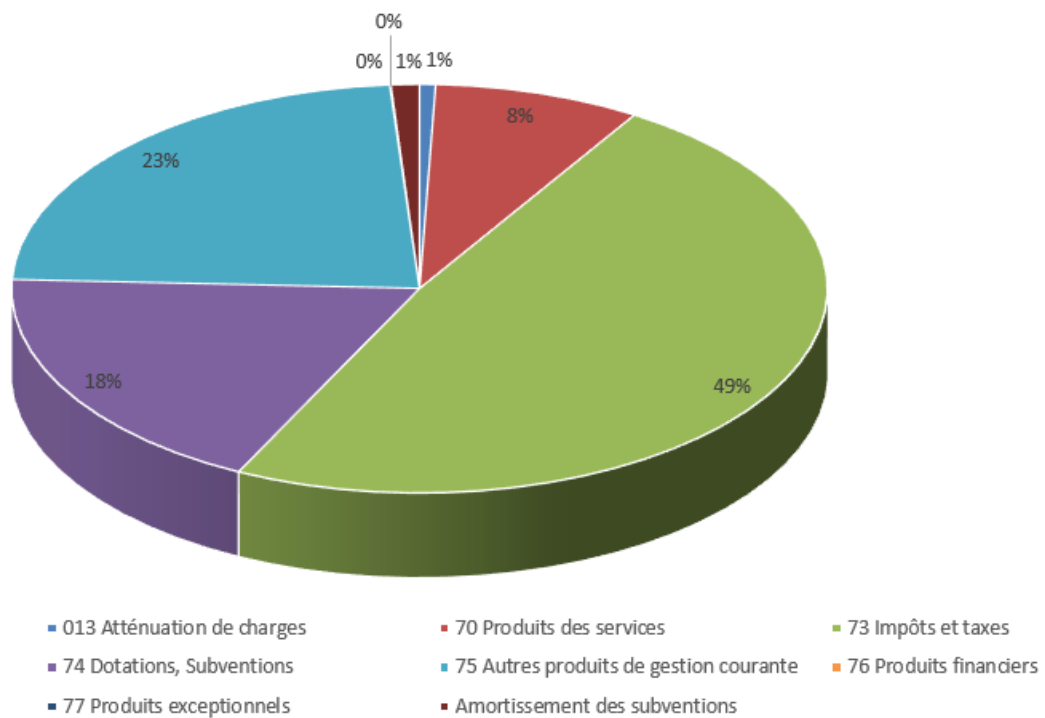
2.1 – Comptes administratifs 2024 consolidés :

Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube					
PRESENTATION CONSOLIDEE CA 2025					
FONCTIONNEMENT	2024	2025	INVESTISSEMENT	2024	2025
DEPENSES			DEPENSES		
011 Charges à caractère général	2 655 361 €	2 773 284 €	20-23 EQUIPEMENT	756 587 €	3 464 442 €
012 Charges de personnel	1 067 962 €	1 028 031 €	Parking cité scolaire - Mobilités (VAE, TAD, sen	262 115 €	8 166 €
014 atténuation de produits	629 191 €	635 174 €	MIPT, gendarmerie, MDE, AGV	102 423 €	51 600 €
65 Autres charges (indemnités, subventions	348 949 €	327 013 €	Complexe aquatique	25 000 €	3 174 518 €
66 Charges financières (intérêts)	242 758 €	227 604 €	Dechèterie - construction - Véhicules	87 110 €	39 078 €
67 Charges exceptionnelles	1 141 €	8 618 €	Acquisition matériels , travaux et études	109 020 €	15 069 €
68 Dotations aux amortissements et aux pro	- €	- €	LISI, Servipole, Bayel	49 041 €	60 995 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	Reconstruction gymnases	121 878 €	115 015 €
DEPENSES REELLES	4 945 363 €	4 999 724 €	16 Emprunts et dettes	481 569 €	404 440 €
68 Dotations aux amortissements	993 040 €	973 341 €	subv investissement	10 415 €	
023 Virement section investissement	0 €	0 €	Dépenses imprévues	- €	
675 Valeurs immobilisées cédées			DEPENSES REELLES	1 248 571 €	3 868 882 €
DEPENSES TOTALES	5 938 403 €	5 973 065 €	Amortissement des subventions	119 784 €	74 178 €
			Produits de cessions + différence sur immo	0 €	86 660 €
			DEPENSES TOTALES	1 368 355 €	4 029 720 €
RECETTES			RECETTES		
013 Atténuation de charges	62 925 €	41 577 €	13 Subventions	15 945 €	230 000 €
70 Produits des services	659 453 €	540 043 €	10 FCTVA	75 292 €	36 225 €
73 Impôts et taxes	3 159 244 €	3 192 208 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1 330 €	256 €
74 Dotations, Subventions	1 091 595 €	1 211 190 €	Autres + immo incorporelles + immo en cours		2 632 741 €
75 Autres produits de gestion courante	1 291 233 €	1 523 957 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	35 985 €
76 Produits financiers	993 €	26 €	27 - Emprunts communaux	10 891 €	493 €
77 Produits exceptionnels	4 157 €	2 518 €	RECETTES REELLES	103 458 €	2 935 700 €
RECETTES REELLES	6 269 602 €	6 511 520 €	Résultat reporté		
Amortissement des subventions	119 784 €	74 178 €	28 Dotations aux amortissements	993 040 €	973 341 €
Résultat reporté	5 060 330 €	5 475 327 €	Virement section de fonctionnement	0 €	0 €
Produits de cessions + différence sur immo			Opérations patrimoniales	0 €	86 660 €
RECETTES TOTALES	11 449 715 €	12 061 025 €	RECETTES TOTALES	1 096 498 €	3 995 702 €
Résultat de l'exercice	450 983 €	612 633 €	Résultat de l'exercice	-271 856 €	-34 018 €
Résultat d'entrée	5 060 330 €	5 475 327 €	Résultat d'entrée	3 046 179 €	2 774 322 €
Résultat de sortie	5 475 327 €	6 087 960 €	Résultat de sortie	2 774 322 €	2 740 304 €
			Restes à Réaliser dépenses(RAR)		
			Restes à Réaliser Recettes (RAR)		
RESULTAT CUMULE AVEC RAR			Résultat avec RAR	2 810 308 €	
Capacité d'autofinancement brute	1 324 239 €	1 511 796 €			
Capital de la dette CCRB	481 569 €	404 440 €			
Capacité d'autofinancement nette	842 670 €	1 107 356 €			

Dépenses de fonctionnement 2025



Recettes de fonctionnement 2025



2.2 – L'analyse rétrospective 2022-2025 :

	2022	2023	2024	2025	Évolution moyenne
Recettes Réelles de Fonctionnement	5 675 354 €	5 681 018 €	6 300 736 €	6 511 520 €	+ 4.28 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement	4 389 655 €	4 580 309 €	4 945 000 €	4 999 724 €	+ 4.07 %

Les chiffres des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement ont fortement augmenté depuis 2024 puisque, depuis cet exercice, c'est la CCRB qui perçoit la compensation de la part salaire de la réforme de la TP (CPS) des communes du territoire pour leur reverser ensuite. Ce montant s'élève à 442 933 €. S'il n'affecte pas le résultat puisqu'il se retrouve en recettes et en dépenses dans le budget, il fausse les évolutions. En effet, si l'on retire ce montant, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 068 587 € en 2025 soit une évolution moyenne de + 2.16 % (+6.48 % sur la période) et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient quant à elle à 4 556 791 € soit + 1.22 % d'évolution moyenne (+ 3.67 % sur la période). Ces chiffres retravaillés nous permettant de voir que sur la période, les recettes de la CCRB ont augmenté plus vite que les dépenses, évitant ainsi l'effet ciseau et engendrant une augmentation de sa capacité d'autofinancement.

	2022	2023	2024	2025	Évolution moyenne
Charges à caractère général	2 363 310 €	2 688 077 €	2 655 361 €	2 773 284 €	+ 4.9 %
Charges de personnel	1 062 902 €	1 108 396 €	1 067 601 €	1 028 031 €	- 0.1 %
Intérêt de la dette	272 742 €	260 179 €	242 758 €	227 604 €	- 6.6 %

Un résultat d'exercice en nette augmentation

- Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont en augmentation de 1.22 % par an en moyenne sur la période ce qui est inférieur à l'inflation et démontre donc une relative maîtrise.

Les charges à caractère général sont en augmentation sur la période. L'augmentation entre 2024 et 2025 est principalement due à la mise en place de l'OPAH et frais versés au cabinet qui nous accompagne (128 000 € en 2025) mais qui sont financés à hauteur de 80% et qui se retrouvera donc en parallèle dans les recettes.

Les charges de personnel sont en diminution sur la période malgré les augmentations du point d'indice, du taux de cotisation à la CNRACL et revalorisations. Cela montre les effets positifs des décisions prises depuis le début du mandat. Cela s'explique également par le départ de certaines secrétaires de mairie qui ont fait le choix d'être embauchés en direct par les communes suite à la réforme de leur statut.

Les autres charges de gestion courante sont stables si on prend en compte la subvention exceptionnelle versée à l'Office de Tourisme en 2024 et qui ne se retrouve pas en 2025.

- Les recettes de fonctionnement :

Elles sont en augmentation sur la période et ont augmenté plus rapidement que les dépenses permettant ainsi de contenir l'effet ciseau et d'améliorer notre résultat d'exercice et, de ce fait, notre capacité d'autofinancement.

2.3 - Le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement :

Le compte administratif consolidé de l'exercice 2025 dégage une capacité d'autofinancement brute de 1 511 796 €, soit 23 % des produits réels de fonctionnement.

Le seuil minimum d'alerte est de 8% et le seuil de vigilance est à 10%.

La capacité d'autofinancement nette (Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement – remboursement en capital de la dette de la CCRB) est de 1 107 356 €.

Dans un souci de transparence, il convient de retraiter ces données en distinguant la capacité d'autofinancement du budget ordures ménagères qui est indépendant car financé par l'utilisateur via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des autres budgets. Sur les 1 107 356 € de CAF nette, 419 964.21 € proviennent du budget OM et ne pourront, de ce fait, n'être affectés qu'aux investissements liés aux ordures ménagères.

2.4 - L'endettement de la CCRB :

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Montant du contrat	Date d'obtention	Capital restant dû	Type de taux	Taux d'intérêts	Durée	Date de fin
C.C.R.B 87700	MON276987EUR/0296059/001	18	CONSTRUCTION GENDARMERIE	4 917 962,44 €	01/10/2007	2 751 533,04 €	Emprunt à taux fixe	5,2	360	01/10/2036
Sous-total Budget général				4 917 962,44 €		2 751 533,04 €				
ACTIVITES ECONOMIQUES 87703	00002683137	01-2018	LISI	3 000 000,00 €	12/12/2018	2 280 389,64 €	Emprunt à taux fixe	1,65	300	14/12/2043
ACTIVITES ECONOMIQUES 87703	MON524039EUR/0525046/001	02-2018	LISI	3 000 000,00 €	11/12/2018	2 307 543,67 €	Emprunt à taux fixe	1,65	300	01/01/2044
Sous-total Budget activités économiques				6 000 000,00 €		4 587 933,31 €				
TOTAL				10 917 962,44 €		7 339 466,35 €				

Le taux d'endettement de la CCRB au 31 décembre 2025 est de 113 % contre 83.6 % en moyenne pour les EPCI à fiscalité propre.

La capacité de désendettement de la CCRB s'élève quant à elle à 4.8 ans, ce qui signifie que la collectivité mettrait presque 5 années à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. La moyenne des groupements à fiscalité propre est de 4.6.

Le seuil maximum est de 12 ans et le seuil de vigilance est de 10 ans.

La collectivité se situe donc toujours au-dessus de la moyenne de taux d'endettement mais se rapproche de la capacité moyenne de désendettement. Par ailleurs, ces ratios sont à relativiser car les remboursements des trois emprunts de la CCRB (l'emprunt pour la gendarmerie et les deux emprunts pour LISI) qui représentent l'intégralité de l'endettement de la collectivité au 31/12/2025 sont couverts par la perception de loyers.

2.5 – Les investissements :

Au cours des cinq dernières années, les investissements de la CCRB se sont principalement portés sur :

- La construction du centre aquatique : environ 7 250 000 € de dépenses sur la période
- L'acquisition de bâtiments occupés par la société LISI : 2 564 000 € d'acquisition + 874 000 € de travaux
- Acquisition de matériel pour les OM, remplacements... : 400 000 €
- L'acquisition d'une nouvelle balayeuse : 152 400 €
- Les travaux de rénovation des façades de Servipôle : 417 000 €
- Des travaux à la Gendarmerie dont le renouvellement des chaudières : environ 45 000 € par an
- La rénovation du parking Haut du Lycée pour 87 400 €
- Le lancement des études pour la rénovation des gymnases de la cité scolaire et des 1ers travaux : 720 000 €

- L'acquisition de matériel et véhicule en faveur de la mobilité : 191 500 €
- La création de sentiers de randonnées pédestres et VTT : 66 000 €

3- LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Si les indicateurs de santé financière sont historiquement satisfaisants, pour conserver son autonomie à agir, la CCRB doit contenir l'effet ciseau consécutif et maintenir ses efforts de bonne gestion notamment sur la stabilisation des charges de personnel (pour lesquelles une stabilisation est anticipée malgré l'évolution des taux de cotisation de la CNRACL car certaines communes ont fait le choix, suite à la réforme du statut des secrétaires de mairie, de recruter leur secrétaire en direct ce qui induit une diminution du nombre d'agent mais également une diminution des recettes perçues par la CCRB. Cela n'aura donc pas d'impact sur le résultat) et de charges à caractère général. Les dépenses de fonctionnement totales prévues pour 2026 sont en augmentation par rapport aux prévisions 2026 (+630 000 €) mais ces données sont à relativiser car une augmentation du virement à la section d'investissement de 600 000 € est prévue en 2026. L'autre principale augmentation est le suivi animation de l'OPAH pour 50 000 € mais cette dépense sera subventionnée à 80% par l'ANAH. Le versement des subvention liées à l'OPAH est également inscrit pour 150 000 €. Et il est prévu une augmentation d'environ 150 000 € du versement au SDEDA pour le traitement des OM (augmentation de 75 000 € en 2026 ainsi qu'un rattrapage de 75 000 € de 2025). Une part de ces dépenses supplémentaires se retrouveront, de ce fait, en recettes. Les autres dépenses sont prévues en légère diminution (hors inflation).

Il a été prévu une relative stabilité des recettes tout en tenant compte de la revalorisation des bases de fiscalité pour 0.5 % (0.8% inscrit dans la loi de finances).

3.1 – En fonctionnement :

3-1-1 Les impacts de la loi de finances 2026 et des réformes :

• **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Après plusieurs années de baisse de la DGF, la CCRB a retrouvé, depuis 2023, un montant de DGF équivalant à celui de 2015 et une relative stabilité

En 2024, nous avons eu une stabilité de la DGF (- 1 351 €). Le montant de DGF 2026 attendu est de 272 000 € (hors compensation de la part salaire qui sera reversée aux communes pour 443 000 €).

2015	2023	2024	2025	Estimation 2026
244 133 €	275 930 €	286 852 €	285 501 €	272 000 €

• **La péréquation horizontale renforcée**

Dans le même temps, la péréquation horizontale entre collectivités locales est maintenue et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales et intercommunales (FPIC), mis en place en 2012, progresse comme suit :

2012	2013	2014	2015	Depuis 2016
150 millions €	360 millions €	570 millions €	780 millions €	1 milliard €

Le FPIC vient compléter un dispositif plus ancien, le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), la péréquation horizontale consistant à prélever une partie des ressources fiscales de certains ensembles intercommunaux (EPCI + communes membres) pour reverser aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le PLF 2026 maintient le niveau du FPIC à 1 milliard d'euros.

Ces fonds de péréquation ont eu pour effet, en ce qui concerne la CCRB, la contribution globale suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévu 2026
Contribution FPIC	102 870 €	111 004 €	119 670 €	93 644 €	96 481 €	98 485 €	100 000 €

3-1-2 L'évolution des autres recettes

- **La fiscalité**

Dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2026, une revalorisation des valeurs locatives de 0.8 % est attendue et le projet de budget tient compte de cette revalorisation à hauteur de 1 % afin d'être prudent. Il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2016 soit une dixième année consécutive sans hausse.

Par ailleurs, la taxe de séjour a été instituée sur le territoire de la CCRB à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération du 8 juin 2017. D'un montant allant de 0.20 € à 3.00 € et due par chaque touriste pour chaque nuitée consommée sur le territoire (et non par l'hébergeur), son produit est obligatoirement reversé à l'EPIC. Le produit de cette taxe a représenté 37 801.79 € en 2025 (contre 28 407 € en 2024) du fait de l'augmentation des tarifs par délibération du 18 juin 2024 et 38 000 € sont attendus en 2026.

La taxe d'habitation, sur les résidences principales, n'est plus perçue par la CCRB depuis 2021 mais elle est compensée par une fraction de la TVA nationale représentant le même montant que celui perçu en 2020. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est, quant à elle, maintenue.

La taxe GEMAPI instituée en 2018 et collectée pour la 1^{ère} fois en 2019 pour la CCRB représente un montant de 127 829 € pour 2025. 150 000 € ont été prévus pour le budget 2026. Cette taxe sert, exclusivement, à financer l'exercice de la compétence GEMAPI et son montant est reversé au SDDEA auquel l'exercice de cette compétence a été transféré.

Enfin, la redevance spéciale, qui s'applique sur les déchets des professionnels, depuis le 1^{er} janvier 2019 s'est élevée à 204 731.12 € pour 2025. Le montant attendu pour 2026 est donc de 210 000 €.

- **Les autres recettes**

De façon globale, les recettes réelles de fonctionnement inscrites aux budgets primitifs 2026 seront en augmentation d'environ 0.2 % par rapport aux prévisions 2025. Ce chiffre s'explique par une certaine stabilité des recettes attendues tout en tenant compte de la revalorisation des bases fiscales.

4-1-3 L'évolution des dépenses

Les actions d'amélioration de la gestion programmées notamment sur les charges de personnel vont permettre de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement, hors OPAH, afin de continuer à financer les dépenses d'investissement (5 650 000 € de virement à la section d'investissement sont inscrits au BP 2026, hors amortissements, soit 600 000 € de plus qu'en 2025).

- **Contenir l'évolution des charges à caractère général**

Cette année, une augmentation est envisagée, principalement due à l'augmentation du coût de traitement des OM (+ 150 000 €) et le financement du plan de mobilité simplifié (+50 000 €). L'inflation a également été prise en compte.

- **Stabiliser les charges de personnel**

Les effectifs au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

Filières	Catégories	Emplois permanents	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative	Catégorie A	1	1
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	4	3.21
	Apprenti	1	0.5
Filière technique	Catégorie A	0	0
	Catégorie C	13	13
	E.A.V	0	0
Filière sportive	Catégorie B	2	2
Total		21	19.71

Dans le contexte économique actuel, il est nécessaire de travailler à une stabilisation des charges de personnel.

Les charges de personnel prévues au BP 2026 sont stables par rapport aux prévisions 2025. Il est anticipé une stabilisation des effectifs avec une augmentation de 1% des salaires due au glissement vieillesse.

La maîtrise de ces charges pourrait être encore améliorée avec la poursuite de la mutualisation des postes fonctionnels avec la ville-centre.

- **Les charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante sont en légère augmentation par rapport aux prévisions 2025 mais devraient augmenter en réalisation. En effet, les subvention OPAH aux particuliers avaient déjà été prévues au budget 2025 pour 130 000 € mais l'opération n'a débuté qu'en septembre 2025 et les premiers versements interviendront en 2026. Les autres charges de gestion courante sont stables.

- **Les charges financières**

Les prévisions de charges financières sont en diminution du fait qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2026. Cependant, le recours à des lignes de trésorerie sera inscrit en 2026. En effet, du fait de la loi de finances 2026 qui prévoit que le FCTVA sur les dépenses 2026 des EPCI ne se reverse qu'en N+1, des crédits seront nécessaires pour couvrir le FCTVA de l'opération de reconstruction des gymnases.

L'objectif global est toujours d'améliorer notre épargne brute. L'épargne brute témoigne tout à la fois de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir (avec un effet de levier de 1 à 10). Ainsi, 10 000 € d'épargne brute représente une ressource de 10 000 € directement mobilisable en section d'investissement.

Cette ressource permet de gager, à condition qu'elle soit récurrente, une annuité d'emprunt du même montant.

Par exemple, elle permet de contracter un emprunt de 130 000 € (au taux d'intérêt de 2 % sur 15 ans). Mais cet effet levier joue dans les deux sens : 10 000 € de perdu en fonctionnement représentent 100 000 € de moins de capacité à investir. C'est la raison pour laquelle la section de fonctionnement est si importante à considérer dans l'approche des finances locales.

4-2 En investissement :

Les actions prévues en 2026 s'articulent autour de plusieurs axes :

- **La rénovation des infrastructures :**
 - Le lancement de l'opération de reconstruction des gymnases de la Cité scolaire (pour 9 200 000 € TTC dont 6 806 000 € de subventions (230 000 € déjà perçus de la Région) et 1 500 000 € de FCTVA/lignes de trésorerie)
 - Le lancement d'une étude de programmation concernant la remise aux normes de la maison de l'enfance avec étude de la possibilité de construire un nouveau bâtiment : 20 000 € ont été inscrits pour l'étude ainsi qu'une 1^{ère} enveloppe de 900 000 €.
- **Les actions au service de la population :**
 - Des crédits pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié avant la mise en place du transport à la demande.
- **Les actions en faveur du développement du territoire :**
 - La participation à la SPL « Immobilière Sud Champagne » pour 190 000 € (2 années à verser en 2026 car non versé en 2025)
 - La réhabilitation des cristalleries de Bayel et la poursuite d'études sur la pollution et d'une étude de faisabilité pour 2 800 000 € dont 1 500 000 € de subventions
 - L'acquisition de l'îlot rue Nationale : 263 000 €
 - L'inscription de l'enveloppe consacrée aux travaux des bâtiments loués à la société LISI pour 2 900 000 €
 - La participation au programme LEADER ;
- **L'investissement courant :**
 - Le remplacement des chaudières de la gendarmerie et divers travaux pour 180 000 €
 - L'acquisition de points d'apport volontaire et de bio seaux pour la collecte des biodéchets pour 180 000 €
 - L'acquisition d'un véhicule KERAX pour les OM : 150 000 €
 - L'acquisition d'un camion avec bras de levage : 380 000 €
 - L'acquisition d'un logiciel de suivi des tournées et levées : 40 000 €

4-3 Projet Équilibre Général Budgets Primitifs 2026 consolidés :

PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2026

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Charges à caractère général 3 093 050 €	Atténuation de charges 29 000 €
		Charges de personnel 1 157 100 €	Produits des services et ventes diverses 569 250 €
		Atténuations de produits FPIC + FNGIR 639 902 €	Contributions directes 3 216 500 €
		Autres charges de gestion courante 1 752 153 €	Dotations 2 259 000 €
		Charges financières (intérêts) 204 886 €	Autres produits gestion courante 1 274 000 €
		charges except. et imprévues 28 500 €	Autres produits 6 000 €
		Déficit reporté 0 €	Amortissements subventions 73 882 €
		Dotations aux amortissements 990 000 €	Excédent reporté 6 087 960 €
		Virement section investissement 5 650 000 €	
	TOTAL	13 515 591 €	13 515 591 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		Remboursement du capital 385 540 €	Virement de la section de fonctionnement 5 650 000 €
		Equipement 17 100 000 €	Dotation aux amortissements 990 000 €
		Autres et provisions 2 218 881 €	Opérations d'ordre entre section 145 095 €
		Amortissements subventions 73 882 €	Autres ressources dont FCTVA 2 001 000 €
		Opérations d'ordre entre section 145 095 €	COMPTE 1068 0 €
		Déficit reporté 169 546 €	Subventions 8 397 000 €
	TOTAL	20 092 943 €	Excédent reporté 2 909 848 €
			20 092 943 €

4-4 Prospective 2026-2028 :

PROSPECTIVE 2026-2028			
FONCTIONNEMENT	2026	2027	2028
DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 710 456 €	6 704 335 €	6 696 236 €
011 Charges à caractère général dont:	3 093 050 €	3 136 633 €	3 180 849 €
Prestations de services, location mobilières	1 764 500 €	1 790 968 €	1 817 832 €
Énergie - électricité - eau	167 200 €	169 708 €	172 254 €
Carburants, combustibles	107 000 €	109 140 €	111 323 €
Alimentation	500 €	500 €	501 €
Fournitures voirie, entretien et autres	61 750 €	62 676 €	63 616 €
Vêtements de travail	11 000 €	11 165 €	11 332 €
Fournitures administratives, livres, documentation...	3 000 €	3 045 €	3 091 €
Autres matières et fournitures (st)	0 €	0 €	0 €
Terrains, bâtiments	62 500 €	63 125 €	63 756 €
Entretien voirie	1 000 €	1 010 €	1 020 €
Entretien réseaux (éclairage public)	2 000 €	2 020 €	2 040 €
Matériel roulant	80 000 €	81 200 €	82 418 €
Autres biens mobiliers (EV)	18 000 €	18 180 €	18 362 €
Maintenance	9 000 €	9 135 €	9 272 €
Primes d'assurance	77 000 €	77 770 €	78 548 €
Honoraires et autres services et concours	487 500 €	492 375 €	497 299 €
autres frais divers et services extérieurs	48 600 €	49 329 €	50 069 €
Annonces et insertions	6 000 €	6 060 €	6 121 €
Fêtes et cérémonies+ réceptions	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Transports collectifs et déplacements	6 500 €	6 565 €	6 631 €
télécommunications , affranchissement	14 000 €	14 210 €	14 423 €
Frais de nettoyage des locaux	46 500 €	47 198 €	47 905 €
impôts et Taxes	117 000 €	118 755 €	120 536 €
012 Charges de personnel	1 157 100 €	1 187 754 €	1 218 866 €
Rémunérations et indemnités	1 086 600 €	1 116 399 €	1 146 645 €
charges diverses	30 000 €	30 450 €	30 907 €
assurances et medecine du travail	40 500 €	40 905 €	41 314 €
atténuation de produits (attribution de compensation et FPIC)	639 902 €	652 700 €	665 754 €
65 Autres charges (indemnités, subvention):	597 018 €	525 350 €	441 209 €
reversement budget annexe			
indemnités et charges sociales	85 000 €	85 850 €	86 709 €
Créances admises en non-valeur	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Contributions aux organismes de regroupement	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Redevances - Autres	101 648 €	20 000 €	20 000 €
Subventions aux associations	446 005 €	410 000 €	325 000 €
66 Charges financières	204 886 €	191 898 €	179 559 €
67 Charges exceptionnelles	22 000 €	20 000 €	20 000 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	6 500 €		
042 Opérations d'ordre / amortissements	990 000 €	990 000 €	990 000 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	6 327 632 €	6 405 600 €	6 470 109 €
013 atténuation de charges	29 000 €	29 000 €	29 000 €
70 Produits des services dont:	569 250 €	549 279 €	564 165 €
70323 redevance occupation domaine public	105 000 €	80 000 €	80 800 €
70611-Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0 €	0 €	0 €
70612-Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	210 000 €	212 100 €	214 221 €
7062-Redevances des services à caractère culturel	0 €	0 €	0 €
70631-A caractère sportif	9 000 €	9 000 €	18 000 €
70688-Autres prestations de services	30 250 €	30 704 €	31 164 €
7078-Autres marchandises	4 000 €	4 040 €	4 080 €
7083-Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000 €	2 020 €	2 040 €
70845-Aux communes membres du GFP	65 000 €	65 975 €	66 965 €
70848-Aux autres organismes	102 000 €	103 020 €	104 050 €
70875 - Par les communes membres du GFP	500 €	505 €	510 €
70878 - par d'autres redevables	38 500 €	38 885 €	39 274 €
7088-Autres produits d'activités annexes	3 000 €	3 030 €	3 060 €
73 Impôts et taxes	3 216 500 €	3 301 340 €	3 336 701 €
73111-Taxes foncières et d'habitation	995 000 €	1 009 925 €	1 025 074 €
73112-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	95 000 €	95 000 €	95 000 €
7318-Autres impôts locaux et assimilés	1 500 €	1 500 €	1 500 €
7331-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 315 000 €	1 334 725 €	1 354 746 €
7344-Taxe sur les déchets stockés	0 €	50 000 €	50 000 €
7346-Taxe milieux aquatiques et inondations	150 000 €	150 000 €	150 000 €
7362-Taxes de séjour	38 000 €	38 190 €	38 381 €
7382 - Fraction de TVA	622 000 €	622 000 €	622 000 €
74 Dotations, Subventions	1 159 000 €	1 159 000 €	1 159 000 €
74124-Dotation d'intercommunalité	221 500 €	221 500 €	221 500 €
74126-Dotation de compensation des groupements	493 500 €	493 500 €	493 500 €
744-FCTVA	1 500 €	1 500 €	1 500 €
74718-Autres	137 000 €	137 000 €	137 000 €
7472-Région	0 €	0 €	0 €
7473-Départements	16 000 €	16 000 €	16 000 €
74748-Autres communes	7 000 €	7 000 €	7 000 €
74751-Reversement du budget principal			
74758-Autres groupements	92 000 €	92 000 €	92 000 €
7477-Budget communautaire et fonds structurels	0 €	0 €	0 €
7478-Autres organismes	38 000 €	38 000 €	38 000 €
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	2 500 €	2 500 €	2 500 €
74833-Etat - compensation au titre de la CET (CVAE+CFE)	105 000 €	105 000 €	105 000 €
74834-Etat - compensation au titre des exonérations des taxes	40 000 €	40 000 €	40 000 €
74835-Etat - compensation au titre des exonérations de taxes	0 €	0 €	0 €
7488-Autres attributions et participations	5 000 €	5 000 €	5 000 €
75 Autres produits de gestion courante	1 274 000 €	1 288 100 €	1 302 361 €
752-Revenus des immeubles	1 002 000 €	1 012 020 €	1 022 140 €
758-Produits divers de gestion courante	272 000 €	276 080 €	280 221 €
76 Produits financiers	500 €	0 €	0 €
775 Produits exceptionnels	5 000 €	5 000 €	5 000 €
7865 Reprise sur provision pour risques et charges	500 €		
042 Opérations d'ordre / Amortissements	73 882 €	73 882 €	73 882 €
FONCTIONNEMENT	2026	2027	2028
Résultat de l'exercice	-382 824,59 €	-298 734,82 €	-226 127,61 €
Résultat de l'exercice sans les opérations d'ordre n°	550 293,85 €	632 383,62 €	704 990,83 €
Résultat d'entrée	6 087 960 €	5 705 135 €	5 406 400 €
Résultat de sortie	5 705 135 €	5 406 400 €	5 180 273 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	9 842 420 €	6 985 968 €	3 560 059 €
RESTE A REALISER	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENTS NOUVEAUX	9 333 000 €	6 472 500 €	3 042 500 €
BAYEL	800 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
SERVIPOLE	25 000 €	25 000 €	25 000 €
LISI	970 000 €	970 000 €	970 000 €
RESERVES FONCIERES	185 000 €	92 500 €	92 500 €
GYMNASES	6 100 000 €	3 045 000 €	15 000 €
MDE	100 000 €	600 000 €	200 000 €
GENDARMERIE	50 000 €	50 000 €	50 000 €
RANDONNEES (Piétons et vélos)	0 €	0 €	0 €
BALAYEUSE	0 €	0 €	0 €
OM	800 000 €	150 000 €	150 000 €
MOBILITE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ILOT RUE NATIONALE	263 000 €	500 000 €	500 000 €
PISCINE	30 000 €	30 000 €	30 000 €
INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS	50 000 €	50 000 €	50 000 €
EMPRUNTS	385 539 €	389 587 €	393 678 €
Amortissements	73 881 €	73 881 €	73 881 €
RECETTES INVESTISSEMENT	6 899 812 €	4 229 689 €	2 791 032 €
RESTE A REALISER	0 €	0 €	0 €
FCTVA (16,404%)	1 531 812 €	612 689 €	50 032 €
SUBVENTIONS	4 378 000 €	2 627 000 €	1 751 000 €
EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €
AUTRES			
Amortissements	990 000 €	990 000 €	990 000 €
Résultat de l'exercice investissement	-2 942 608 €	-2 756 279 €	-769 027 €
Résultat de l'exercice fonctionnement + investir	-3 325 433 €	-3 055 014 €	-995 154 €
Résultat d'entrée Investissement	2 740 302 €	-202 306 €	-2 958 585 €
Résultat d'entrée fonctionnement	6 087 960 €	5 705 135 €	5 406 400 €
Résultat de sortie	5 502 829 €	2 447 815 €	1 452 661 €

Cette prospective démontre qu'avec la prise en compte des dépenses liées à l'OPAH ainsi qu'une évolution des autres dépenses sur le rythme de l'inflation et tout en restant prudents sur les recettes attendues, les projets en cours, et ceux prévus, sont finançables sans recours à l'emprunt. Tout en conservant un excédent de sortie (toutes sections et budgets confondus) de près de 3 millions d'euros.